



Age du véhicule: date de 1ere imat ou date de livraison?

Par **rico16**, le **12/10/2011** à **11:12**

Bonjour,
Mon véhicule a été brûlé le 09/10/2011 et mon assurance couvre normalement ce sinistre à "valeur d'achat du véhicule sinistré" pour les véhicules âgés de moins de 2 ans.
J'ai sur ma carte grise la date de première immatriculation au 17/09/2009 mais sur l'ensemble des documents constructeur est précisée la date du 20/10/2009 comme date de "livraison" du véhicule.
Vous comprendrez que cette précision sur l'âge réel de mon véhicule conditionnera le remboursement.
Merci d'avance de votre retour rapide